

COMITÉ D'ACTION ET D'ENTRAIDE SOCIALES DE L'EHESS

Assemblée générale du 1^{er} juin 2006

PARIS, le 30 mai 2006

RAPPORT DES CONTRÔLEURS SUR LES COMPTES 2005

Conformément aux statuts de l'association, les comptes de l'exercice 2005 ont fait l'objet d'une vérification menée par Mesdames Catherine BUCHNER et Sandrine NADAL, chargées de la vérification des comptes lors de l'assemblée générale du 3 mars 2005 et par Monsieur Jean-Pierre GUETTET, au nom de l'administration de l'École.

Après une première réunion de mise au point entre les contrôleurs pour décider de l'éventail des contrôles à effectuer et des dossiers devant être soumis à un examen complet et ceux pour lesquels une revue par échantillonnage devait être effectuée, deux autres réunions ont été nécessaires afin de partager les résultats obtenus après les premières vérifications.

Les contrôleurs ont interrogé à plusieurs reprises les personnes responsables des activités afin d'obtenir des précisions sur tel ou tel aspect de la tenue de leurs dossiers et l'ensemble des informations demandées a été obtenu.

Comme chaque année, la méthodologie utilisée pour procéder à nos vérifications a été celle du contrôle par sondage en privilégiant les activités représentant les engagements financiers les plus importants pour l'association, leur influence sur les comptes et sur le résultat de l'exercice étant naturellement plus importante que les petites dépenses.

Les vérifications et diligences exercées par les contrôleurs ont porté sur les points suivants :

A) Vérification des comptes de dépenses

Les contrôles effectués ont porté sur les dossiers « voyages », « séjours enfants » « séjours en famille », les spectacles et la paie des animateurs employés par le CAES.

A chaque fois l'examen a porté sur la composition des dossiers présentés, leur complétude et l'exacte traduction comptable de l'ensemble des mouvements de dépense comme de recette. Ont été vérifiés :

1. le dossier du voyage au Vietnam a fait l'objet d'un examen approfondi, comprenant notamment la vérification du montant de la subvention accordée à chaque participant grâce à la présence du certificat d'imposition dans chaque dossier. Au terme du contrôle aucune anomalie particulière affectant tant les encaissements des sommes mises à la charge des participants que le règlement des factures au voyageur n'a été découverte, le dossier étant complet et bien tenu.

Assemblée générale du 1^{er} juin 2006

2. Le week-end à Belle Ile a été contrôlé de la même manière en dépenses comme en recettes et a été reconnu parfaitement conforme.
3. Un grand nombre de dossiers de spectacle a été examiné : quelques erreurs ont été relevées comme un versement de 2 € en trop, une facture manquante et un oubli d'inscription d'un couple de participants sur l'ensemble des dossiers revus, ce qui montre la rigueur avec laquelle ils sont tenus. Néanmoins, il nous semble que pour le bon fonctionnement général de cette activité, il serait bon de tendre à une uniformisation de leur gestion, chaque personne responsable d'un spectacle ayant sa méthode et son organisation ce qui ne facilite pas le suivi des dossiers et encore moins leur pointage tant le nombre d'informations à recouper peut être important. Ainsi, en 2005 tous les dossiers n'ont pas fait ressortir au niveau de la présentation globale, les places invendues qu'elles aient été remboursées ou non.

Dans l'idéal pour y remédier il serait judicieux de créer une feuille « Excel » type qui pourrait être utilisée par chaque délégué et sur laquelle on retrouverait les mêmes informations standardisées, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Cela devrait d'ailleurs faciliter la gestion courante comme les contrôles en fin d'année.

Enfin, nous avons relevé un abonnement collectif au théâtre de Mogador pour un montant de 6 423 € qui nous a semblé assez élevé et faisant peser un risque sur les finances de l'association, dans la mesure où il n'est pas certain qu'un tel abonnement puisse être rentabilisé. Il prendra fin au mois de septembre, il sera temps alors d'en faire le bilan pour vérifier que cette formule est réellement économique.

4. S'agissant des aides au titre « séjours des familles » d'hiver comme d'été, un dossier s'est avéré incomplet, mais les pièces justificatives manquantes nous ont été fournies sans délai. Aucune difficulté particulière n'a été relevée. Toutefois il est néanmoins étonnant qu'aussi peu d'adhérents fassent appel à ces aides qui restent manifestement assez méconnues.
5. Pour ce qui concerne, l'ensemble des éléments a été examiné et aucune anomalie n'a été mise en lumière. Pour ce qui concerne les charges sociales, un décalage d'un trimestre existe dans leur versement et leur comptabilisation puisque le 4^{ème} trimestre de l'année précédente déborde systématiquement sur l'exercice en cours, le 1^{er} trimestre de l'année passant en sens inverse sur l'exercice suivant. Cela n'est pas conforme au principe du rattachement intégral des charges et des produits à leur exercice d'origine. Une des solutions possibles pour remédier à cet inconvénient serait de comptabiliser le dernier trimestre des charges sociales de l'année en charges à payer.

2°) La vérification des comptes de recettes

A ce titre les contrôles ont porté sur la complétude et l'exactitude des règlements des diverses activités par les membres et leur bon enregistrement dans la comptabilité.

Toutes les informations ont été vérifiées et reconnues exactes.

Assemblée générale du 1^{er} juin 2006

Par contre il demeure toujours l'agaçante question du règlement par le CAES du CNRS de sa participation aux activités, qui d'une part est versée globalement, ce qui rend difficile le rapprochement précis avec chaque activité intéressée par le versement.

D'autre part, la trésorière du CAES CNRS s'entête à ne vouloir fonctionner qu'en année universitaire, malgré nos demandes répétées pour qu'elle considère exclusivement l'année civile à l'avenir, ce qui crée des décalages dans les versements et fausse les résultats de l'exercice.

Il est plus que nécessaire que la règle soit enfin respectée à l'avenir et que l'on parvienne à instaurer des règlements annualisés avec ce partenaire.

3°) La vérification de la comptabilité

Plusieurs observations doivent être faites quant à la tenue de la comptabilité :

- le logiciel « CIEL » semble interdire l'ouverture de l'exercice comptable suivant tant que l'exercice précédent n'a pas été clôturé et archivé. Il faudrait s'assurer de la réalité de cette contrainte technique qui a pour conséquence de retarder la saisie des informations comptables du début d'exercice et induit une charge de saisie conséquente quand il s'agit de rattraper les écritures après l'ouverture de l'exercice, avec les éventuelles risques d'erreurs que cela suppose.
- Le résultat de l'exercice tel qu'il était affiché par le compte de résultat n'était pas exact puisque la subvention de fonctionnement de l'École 2005 n'avait pas été comptabilisée dans les recettes de l'exercice, ce qu'elle est à l'évidence, mais en capital. De sorte qu'après réintégration de cette subvention dans les recettes, le résultat de l'exercice n'est plus déficitaire de 21 342 € mais excédentaire de 10 758 €
- Les opérations d'enregistrement de la banque ont dû être rectifiées, dans la mesure où le solde existant au 31 décembre 2004 avait été repris de manière erronée. Il serait bon à cet égard que le rapprochement bancaire soit effectué régulièrement dans l'année, afin qu'aucune différence avec la banque ne puisse être mise en évidence en fin d'exercice ou que les débits et crédits attendus soient parfaitement expliqués.
- Une réflexion sera à mener quant à l'utilité de la présentation d'un bilan dans les comptes annuels. En effet l'association ne disposant pas d'un patrimoine, sinon quelques stocks de denrées alimentaires pour le distributeur et encore moins d'un capital, le bilan est nécessairement tronqué et n'apporte aucune information pertinente.

Conclusion :

A l'issue de nos contrôles et grâce aux précisions et réponses circonstanciées qui ont pu être apportées à nos questions tout au long de nos vérifications, nous sommes en mesure d'affirmer que les comptes qui vous sont présentés sont réguliers en la forme et retracent fidèlement les opérations effectuées au cours de l'exercice 2005.

Assemblée générale du 1^{er} juin 2006

Nous recommandons donc à l'assemblée générale de les adopter sans réserve et proposent que quitus en soit donné au président, à la trésorière et aux autres membres du conseil d'administration du CAES.

Nous saluons en outre le très bon climat de collaboration dans lequel nos contrôles ont pu avoir lieu, avec toutes les personnes impliquées dans la gestion du CAES que nous remercions vivement à cet égard et nous tenons à souligner, une fois encore, le dévouement que ces dernières manifestent au profit de tous les adhérents.

Catherine BUCHNER

Sandrine NADAL

Jean-Pierre GUETTET